



Ministère des Sports

D.E.S.J.E.P.S. expertise technique et direction

Diplôme de niveau II, composé de 4 UC d'une validité de 5 ans. **Formation en alternance.**

- UC 1 : être capable de construire la stratégie d'une organisation de secteur
- UC 2 : de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- UC 3 : de diriger un projet de développement
- UC 4 : d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Le DES JEPS est composé de 2 spécialités et d'une mention :

- Spécialité :
 - * animation socio-éducative
 - * culturelle

- Mention : direction de structure et de projet

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- soit être titulaire du DEFA ou d'un diplôme reconnu équivalent
- soit être titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation, enregistré au RNCP
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au RNCP
- soit justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 2 400 heures minimum

Pour en savoir plus sur les textes applicables et sur les calendriers de formation voir le site internet du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr